

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Les Abeilles	Numéro de permis 2008453	Date d'inspection Le 26 mai 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Abeilles		Numéro de téléphone (506) 394-5985	
Adresse 635 rue de l'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma surveillance, les éducatrices sont organisées et calme. Les enfants étaient à l'extérieur en jeu libre.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mai 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Cynthia Basque

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mai 2022

\_\_\_\_\_  
Date